

# PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièce n°3 : Règlement

3.4 : Règlement graphique

3.4.5 : Plan des Tanes Basses 1:2500

Version pour arrêté



## PLAN LOCAL D'URBANISME

### Prescriptions ponctuelles

- Patrimoine paysager boisé protégé - Arbres (Art. L.151-19 du CU)
- ▲ Élément bâti protégé - Calvaire/Croix (Art. L.151-19 du CU)

### Prescriptions linéaires

- Élément bâti protégé - Façade (Art. L.151-19 du CU)
- ★ Linéaire commercial protégé (Art. L.151-16 du CU)
- Patrimoine paysager boisé protégé - Alignement d'arbres (Art. L.151-19 du CU)

### Prescriptions surfaciques

- Élément bâti protégé (façades et couvertures Art. L.151-19 du CU)
- Élément écologique boisé protégé (Art. L.151-23 du CU)
- Emplacement réservé aux voies et ouvrages publics (Art. L.151-41 1 du CU)
- Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques (Art. L.111-6 du CU)
- Patrimoine paysager boisé protégé (Art. L.151-19 du CU)
- Périmètre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation de secteur (Art. L.1517 4 du CU)
- Élément paysager boisé protégé (Art. L.151-23 du CU)
- Espace Boisé Classé à conserver - EBC (Art. L.113-1 du CU)
- Élément paysager planté à créer (Art. L.151-23 du CU)

### ANNEXES

#### Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

- AC1 - Servitude de protection des monuments historiques - Immeuble
- AC1 - Servitude de protection des monuments historiques - R500m
- I4 - Buffer - Ligne aérienne d'électricité

#### Informations linéaires

- ..... Tracé indicatif des cours d'eau IGN

#### Informations surfaciques

- Étude hydraulique - zone inondable
- Lit majeur Atlas des Zones Inondables
- Recul indicatif par rapport aux cours d'eau
- Périmètre de voisinage des infrastructures de transport terrestre - Catégorie 2 : 250 m
- Périmètre de voisinage des infrastructures de transport terrestre - Catégorie 3 : 100 m
- Étude PPRI - Zone rouge R

